

MAIRIE D'ILLANGE

ARRÊTÉ

N° 2025-064 du 1^{er} août 2025

Portant sur l'occupation du domaine public
10 rue des Myosotis



MARC LUCCHINI
MAIRE

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,
VU le Code de la route,
VU le Code de la voirie routière,
VU la demande de M. Nicolas BARDOT de la société GREMLING TP à THIONVILLE, qui souhaite un arrêt de la circulation pour des travaux de branchement d'assainissement 10 rue des Myosotis à ILLANGE,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

ARRÊTE :

Article 1 : La société GREMLING TP procédera à des travaux de mise en conformité du branchement d'assainissement 10 rue des Myosotis à ILLANGE.

Article 2 : Le stationnement sera interdit en raison de travaux principalement devant le garage du 11 au 22 août 2025 de 8h à 17h.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable es accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits du tiers

Article 4 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guénange
- M. Nicolas BARDOT de la société GREMLING TP
- MM. les Chefs de Centre d'Incendie et Secours d'Illange et Yutz

Le présent arrêté n°2025-064
a été publié le 1^{er} août 2025

Illange, le 1^{er} août 2025
Le Maire,

